

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

DELIBERATION N°2015-027

**AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LES ACTES DE VENTE ET
D'ACQUISITION DES TERRAINS POUR LA REALISATION DU
PROJET URBAIN DU BOIS D'AUTEUIL**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEMBault, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux biens de la Commune ;

Vu l'article L332-11-3 du Code de l'Urbanisme instituant le dispositif financier du Projet Urbain Partenarial,

Vu l'article L 332-15 du Code de l'Urbanisme, relatif aux équipements propres dont la réalisation et le financement peuvent être exigés aux bénéficiaires des autorisations de construire,

Vu la délibération n° 2013-070 en date du 30 novembre 2013 dans laquelle le Conseil Municipal a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public communal de ces parcelles, elles appartiennent ainsi au domaine privé de la Commune ;

Vu la Convention pour la mise en œuvre et le financement des équipements nécessaires à la l'aménagement du quartier du Bois d'Auteuil en date du 4 février 2014,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 2 avril 2015,

Considérant que le périmètre du projet d'éco quartier du Bois d'Auteuil est constitué de trois tènements fonciers, soit 134 195 m² pour les terrains de l'EPFIF, 19 408 m² pour les terrains de la Ville et 18 451 m² pour les terrains privés pour une contenance totale de 172 054 m² ;

Considérant que la Ville entend acquérir ou céder un certain nombre de parcelles de terrains pour faciliter la composition foncière des programmes et la réalisation des équipements publics nécessaires,

Considérant le tableau des acquisitions et des ventes de la ville figurant dans la note de synthèse et annexé à la présente délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif ou comptable, et en particulier les actes notariés, permettant la réalisation des cessions et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération du Bois d'Auteuil, dans les conditions figurant à la présente délibération.

Article 2 : Dit que la dépense sera inscrite sur le chapitre ... du budget d'investissement de la Commune et que la recette sera inscrite sur le chapitre ... du budget d'investissement de la Commune.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

